

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2014

Le mardi 16 septembre 2014, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations. Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 20h15 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, M. Christophe GEOURJON, Mme Corinne IEHL, M. Kear Kun LO, Mme Ivana PLAISANT, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION.

EXCUSES :

Mme Marie-Madeleine FIERS
M. Richard BRUMM
M. Bruno CHARLES
M. Kader CHARNI
M. Thierry BRAILLARD

POUVOIR A :

Mme UBALDI-CLARET
Mme PICOT
Mme IEHL
Mme AIT-MATEN

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 24 JUIN 2014, Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations.

Mme DAGORNE : J'ai trouvé qu'une partie des débats que nous avons eus en fin du dernier Conseil, avait été un peu édulcorée ; certaines interventions étaient peut-être hors micro et n'ont pas été relevées, mais je ne l'ai pas trouvé totalement complet en particulier mon intervention sur la fin. J'aimerais voir après avec le service, pour vérifier cela simplement.

Mme MARION : Je voudrais aussi revenir sur ce dernier Conseil d'Arrondissement. Peut-être parce que je suis novice dans cette assemblée mais, lorsqu'on est comme moi, une jeune élue, on s'imagine que l'on va côtoyer des citoyens pétris de vertus républicaines et, je croyais trouver ici l'esprit qui régnait sans doute à Toulouse lorsque Jean Jaurès en était le maire.

Là, je découvre un hémicycle où il y a beaucoup d'outrance et du mensonge. Jaurès disait « le courage est de chercher la vérité et de la dire, ce n'est pas de subir la loi du mensonge triomphant. »

Le mensonge est de prétendre que je suis la seule élue à ne pas habiter l'arrondissement laissant entendre par là que je ne suis pas légitime à y siéger, alors que je présentais au moment de l'élection toutes les conditions requises d'éligibilité et que c'est aussi le cas de plusieurs élus de votre majorité.

Le mensonge c'est également de renvoyer un élu à ses origines et de nier la liberté de son jugement sur la place Gabriel Péri, comme cela a été fait pour Monsieur CHELLALI.

Vous l'avez compris, Madame la Maire, lors du dernier Conseil d'Arrondissement, je regrette que certains propos outranciers aient pu être tenus et, je ne doute pas que vous userez désormais de votre autorité pour éviter ce genre d'égarement.

Madame la Maire met aux voix. **Le compte-rendu est adopté à la majorité (5 abstentions : Mmes DAGORNE, DESRIEUX, MARION, MM. GEOURJON, CHELLALI).**

Mme LA MAIRE : Avant de commencer à rapporter les dossiers, je voulais vous communiquer un arrêté que j'ai pris le 11 septembre pour confier une délégation spécifique à Kader CHARNI ; il n'est pas là ce soir parce qu'il a eu un deuil dans sa famille ; il est bien sûr excusé.

Je lui ai confié la délégation dans le domaine de « l'Education à la citoyenneté et l'animation des quartiers ». Je voulais vous en faire part ainsi qu'aux associations présentes qui pourront dorénavant s'adresser à lui sur ces deux questions.

1 - Création d'une commission pour l'élaboration du nouveau règlement intérieur du Conseil d'Arrondissement.

Rapporteur : Myriam PICOT

Mme LA MAIRE : Il m'a semblé utile, au lieu de vous faire voter d'emblée un projet préfabriqué de règlement intérieur, de constituer une commission pour travailler sur les principales dispositions qui peuvent poser question. Je souhaite que la composition de cette commission reflète celle de notre Conseil d'Arrondissement.

Pour la composer, j'ai souhaité qu'il y ait sept membres de la majorité : Loïc GRABER, Romain BLACHIER, Sarah PEILLON, Ivana PLAISANT, Valérie GALLIOU, Kader CHARNI et Corinne IEHL et, en ce qui concerne nos conseillers d'opposition : Christophe GEOURJON, Laure DAGORNE et Agnès MARION.

Il faudra convenir d'une séance de travail assez rapprochée puisque nous devons voter ce règlement intérieur lors du prochain Conseil d'Arrondissement.

Votre travail préalable fera que ce ne sera plus qu'une formalité lors du vote.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : J'ai dû changer l'ordre des dossiers car, Monsieur BLACHIER doit nous quitter en raison d'un événement personnel heureux. Nous allons donc commencer par ses rapports.

2 - Attribution de subventions de fonctionnement à trente sept lieux et compagnies œuvrant dans les domaines du théâtre et du cirque pour un montant global de 209 000 euros – FIC.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Je ne vais pas vous faire toute la liste des lieux mais je vais parler des deux structures concernant notre arrondissement.

La compagnie Mac Guffin que nous avons encore rencontrée cet après-midi avec Madame la Maire ; la Compagnie La Hors De et l'association Balises.

La Hors De est actuellement dans le 9^e arrondissement mais elle devrait poser ses bagages sur les rives du 7^e arrondissement et nous nous en félicitons bien sûr.

L'association Balises est la fédération de quarante deux lieux de théâtres dans l'agglomération lyonnaise. Elle est située rue Basse-Combalot, dans les locaux du théâtre de l'Elysée.

Elle a pour vocation le rayonnement théâtral, la promotion de la professionnalisation de la profession théâtrale dans une perspective métropolitaine. Quarante deux lieux de présentations théâtrales, c'est-à-dire 85% des lieux de théâtres dans l'agglomération.

La compagnie Mac Guffin a ouvert le théâtre de l'Uchronie, rue de Marseille ; je vous encourage à venir voir la présentation de la saison, à 20h30 le 25 septembre prochain.

Dans le cadre du fonctionnement de ces compagnies, il nous est proposé de voter un certain nombre d'aides.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DESRIEUX : *Il s'agit d'une remarque qualifiant le vote que nous porterons pour ce rapport et le suivant.*

Comme un certain nombre de responsables associatifs dans le domaine culturel qui n'ont pas ou plus de subventions, je voudrais comprendre au-delà des présentations succinctes, comment s'opère le choix de ceux qui bénéficient ou non d'une aide publique.

Qui propose ? Qui décide ? Selon quels critères ?

Dimanche prochain, aura lieu le forum des associations ; quelles réponses pourrons-nous apporter lorsque l'on nous interpellera sur ces mêmes points ?

Dans le contexte économique actuel, vous comprendrez qu'il faut être en mesure d'expliquer pourquoi on choisit telle association ou telle autre ainsi que de justifier de la bonne utilisation des dotations publiques car, même si les sommes allouées sont souvent modestes, l'addition n'en reste pas moins élevée.

209 000 euros pour ce projet de délibération et 134 000 euros pour le dossier suivant, ce qui porte à 343 000 euros de subventions. Certes, on recule par rapport aux années précédentes mais, le sujet est très complexe et je conçois que vous ne puissiez répondre qu'ultérieurement, cependant avant d'apporter notre vote favorable, nous ne pouvons pas faire moins que de demander plus de clarté.

M. BLACHIER : *Nous avons demandé cette année aux compagnies (musique, théâtre) de faire un certain nombre d'efforts en matière de dotation parce que, c'est à chacun de nos citoyens – qu'ils soient dans le domaine culture, économique ou autre – de faire des efforts.*

Concernant les critères, il faut faire la demande de subvention et qu'il y ait la présence de création d'emplois par exemple ; toutes ces structures emploient des personnes que ce soit dans des contrats classiques ou des contrats soutenus. Il faut également qu'il y ait une démarche d'apprentissage de la pratique professionnelle.

Toutes ces subventions font l'objet d'un examen de l'adjoint en mairie centrale, des mairies d'arrondissement également et elles sont soumises auparavant (votre groupe est d'ailleurs intervenu à ce sujet) à la commission culture.

Ce sont des structures sur lesquelles globalement il y a un taux de refus relativement faible ; quand il y a un refus c'est parce qu'il n'y a pas de professionnalisation ou des démarches en matière d'éducation ou d'évènementiel qui sont insuffisantes.

Il faut aussi avoir une certaine constance, les structures qui viennent de se créer doivent avoir au minimum 1 an d'existence, pour éviter tout détournement possible, voire 3 ans pour les dotations plus importantes.

Il faut également que les activités des années précédentes aient été bien effectuées ; un contrôle strict est fait pour les subventions reconduites.

Mme MARION : *Je voudrais faire une explication de vote pour les cinq prochains rapports. Je me pose la question de l'opportunité de ces subventions, au moment où tant de nos concitoyens ne peuvent subvenir à l'essentiel : se loger, se nourrir, se vêtir, accéder aux soins dentaires notamment.*

Ce qui présidera à mon choix de voter pour, contre ou m'abstenir sera de choisir des associations qui favorisent l'enracinement des gens. Jje citerai encore Jaurès « à celui qui n'a rien, la patrie est son seul bien » ; je voterai pour les associations qui permettent aux Lyonnais de retrouver la terre de leur père et celle qu'ils voudront transmettre à leurs enfants.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3 - Attributions de subventions de fonctionnement à dix-sept associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA pour un montant global de 134 000 euros – Approbation de conventions.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : C'est une déclinaison musicale du précédent rapport. Nous sommes concernés principalement par deux structures : le festival Woodstower qui contribue au rayonnement de notre ville et qui est un outil de professionnalisation et de création d'emplois dans le domaine des musiques actuelles.

C'est une des plus importantes structures avec Médiatone qui n'est pas encore dans notre arrondissement mais, nous ne désespérons pas de les attirer également.

Cross Lab qui organise un grand nombre de concerts dans les principaux lieux de la région lyonnaise. Ce sont des lieux de formation, de création d'évènements et de professionnalisation qui génèrent une activité économique conséquente.

Dans le cadre de Woodstower, on estime qu'un euro investi apporte en termes de logements, nourriture, à peu près 3 euros de création de richesse. Ce festival est intéressant dans le sens où c'est un grand festival de rayonnement.

Sputnik est un peu plus modeste mais il attire chaque année de nombreux Lyonnais pour tenter leur chance sur les scènes et cela amène des personnes d'ici et de terres lointaines à participer à ces manifestations musicales ouvertes sur le monde.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 abstention : Mme MARION)

4 - Attribution de subventions de fonctionnement à trois associations patrimoniales sur le Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) pour un montant global de 6 500 euros.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : De Condate à Lyon Confluence est une association culturelle ayant pour vocation la diffusion de la connaissance du patrimoine existant de la Presqu'île aux Pentès de la Croix-Rousse ainsi que sa préservation.

Nous avons demandé à cette association de s'intéresser un peu plus à la Guillotière car l'orientation se fait plutôt sur la Croix Rouse pour le moment mais le patrimoine de la Guillotière est très riche.

Historical-Cities est une déclinaison de l'association du Vieux Lyon ; elle participe aussi à l'intérêt des sites du Vieux Lyon. On est extérieur à notre arrondissement là aussi.

Pour notre arrondissement, les Amis du Musée Africain de Lyon est la déclinaison au départ du musée des missions africaines qui a changé récemment de dénomination, pour prendre une orientation plus générale. Cette association a pour but de faire découvrir le riche patrimoine du continent africain aux Lyonnais. C'est une des plus anciennes associations de notre arrondissement car elle date de 1927.

Elle s'est largement rénovée, nous avons commencé à voir des personnalités très diverses venir s'y intéresser. Des collections plus contemporaines s'y sont installées. Il s'agit de soutenir cette association qui fait connaître le patrimoine du continent africain et qui fait vivre la vie de musée représentée dans notre arrondissement par le CHRD également.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5 - Attribution de subventions pour la programmation dans les arrondissements de la fête des Lumières 2014 du vendredi 5 au lundi 8 décembre – Approbation de modèles de conventions types (mixte et application)

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Dans tous les arrondissements, il y a l'opération « Lumignons du cœur » ; il s'agit d'acheter des lumignons pour de bonnes causes et pour sensibiliser les gens à un certain nombre de problématiques.

Cette année, comme les autres années, c'est en soutien à la Croix Rouge Française et à ses nombreuses actions de solidarité que se vendront les lumignons de Lyon, disponibles dans les commerces et sur les places publiques.

C'est un évènement important pour tous les Lyonnais, un évènement de solidarité pour tous.

La fête du 7^e en proximité : dans le quartier de Gerland, le Cadastre Exquis qui sera au cœur de la Cité Jardin où l'on parlera de la mémoire des habitants qui est construite en partie avec des habitants de la Cité Jardin et des habitants d'autres endroits mais dont la restitution sera principalement centrée dans la Cité Jardin, notamment autour du parvis des Bains-Douches.

Le théâtre du Verseau : c'est la troisième année que cette manifestation est présente, cela se déroule au théâtre Capdepon qui est une performance théâtrale, lumineuse dans laquelle les spectateurs sont accompagnés par la troupe et découvrent les installations lumineuses et aussi ce lieu sympathique qui est le lycée Belmont Capdepon.

Les Vidéophages seront installées sur le parvis Descartes ; ce sera un mélange de sons, de lumières, un caléidoscope autour d'une installation de mini immeubles pour célébrer l'urbanisme dans toute sa diversité.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *A la fin du grand tableau que l'on a dans ce rapport, on nous dit que pour finaliser la programmation, il y a d'autres projets à soutenir qui devraient être présentés en octobre et éventuellement en novembre.*

Sans nous dévoiler tous les secrets de la programmation, y a-t-il d'autres projets dans le 7^e arrondissement ?

M. BLACHIER : *Sans vouloir tout vous dévoiler, il y a une autre partie qui va être sur le déambulatoire, notamment des déambulations de lanternes ; on avait pensé à une installation d'échassiers un peu travaillés, pas comme on en voit dans toutes les manifestations de Lyon. C'est avec de jolis papillons lumineux, avec un peu de sens.*

Ces dernières années, ça manquait parfois de sens, là il y a un véritable travail autour et nous aurons l'occasion de le voter ce projet le mois prochain car il fallait regarder si toutes les troupes étaient disponibles et si l'ensemble était finalisé.

Il y aura probablement trois autres manifestations sur lesquelles vous serez amenés à vous exprimer.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association La Compagnie du Chien Jaune pour l'organisation de « Novembre des Canuts » du 17 au 30 novembre 2014.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Cette compagnie organise un évènement qui s'appelle « Novembre des Canuts » et on a dû faire en sorte d'avoir une manifestation dans le 7^e arrondissement parce que cela se déroulait auparavant quasiment uniquement sur le 4^e arrondissement de Lyon et pour ceux d'entre vous, férus d'histoire, cela fait 160 ans que la révolte des canuts s'est déroulée et elle ne s'est pas déroulée seulement chez nos amis du Plateau et des Pentes mais, surtout dans la Grande rue de la Guillotière, dans laquelle la répression fut très sanglante.

Ne voyant pas figurer le 7^e arrondissement pour les 160 ans de cette révolte, je me suis un peu énervé et nous avons donc maintenant une pièce de théâtre et une lecture sur les canuts resitués à la Guillotière qui se déroulera le 26 novembre au café de la Fourmilière, rue Pasteur.

Je vous invite à venir, il y aura des lectures et nous parlerons des évènements tragiques et de la révolte des canuts dans le 7^e arrondissement.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Je m'étais posé la question en lisant le rapport car tout ce qui se passait dans le 4^e arrondissement était précisé mais pas dans le 7^e..*

Il faudrait en plus que vous puissiez convaincre que lors de la rédaction des rapports, on marque ce qui se passe dans le 7^e arrondissement. Merci.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF, opération été) et autorisation de signature de conventions de financement.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Chaque association qui bénéficie d'une subvention de plus de 10 000 euros ou qui a bénéficié de plusieurs subventions à hauteur de 10 000 euros pendant l'année 2014, doit signer une convention avec la ville de Lyon.

Je vous laisse regarder à l'intérieur du rapport l'intégralité des associations et, pour information, il s'agit de subventions à hauteur de 1 364 740 euros.

Toutes ces subventions ont reçu un accueil très favorable en commission Affaires Sociales et Solidarité.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport en essayant de reprendre la petite phrase qu'a citée le représentant du Conseil de quartier Jean Macé et j'ajouterai en tant qu'adjointe aux affaires sociales et solidarité, « l'espoir et la solidarité n'ont pas déserté les consciences ». Je vous remercie.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 7 436 756 euros – Opération : rachat d'un immeuble de quatre vingt neuf logements à la SAHLM ICF Sud-Est Méditerranée situés 5-12, rue André Bollier à Lyon 7^e.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit de rapports que nous verrons tout au long de ce mandat, ceux qui étaient là lors du dernier mandat en ont eu l'habitude ; il s'agit d'une garantie sollicitée par les bailleurs sociaux pour la construction, l'amélioration ou l'acquisition de logement social, qui répond à la volonté très ferme de la ville de Lyon et du Grand Lyon par extension, de favoriser le logement social sur notre agglomération et notre ville.

Ici, nous avons la garantie sollicitée par la SAHLM Alliade pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 7 436 756 euros – Opération : rachat d'un immeuble de quatre vingt neuf logements à la SAHLM ICF Sud-Est Méditerranée situés 5-12, rue André Bollier à Lyon 7^e.

Comme à chaque fois que l'on garantit un emprunt, la SAHLM Alliade Habitat s'engage à reverser à la ville de Lyon, 3% des réservations pendant toute la durée de la garantie, ici il s'agit de 35 ans.

Cet immeuble a été racheté mais, il y a déjà des locataires occupants ; aucun logement n'est vacant actuellement.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 94 341 euros – Opération : réhabilitation de cinquante logements situés 22-24, rue André Bollier à Lyon 7^e.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Ici, c'est une garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 94 341 euros pour une opération particulière de réhabilitation de cinquante logements situés 22-24, rue André Bollier.

En contrepartie, jusqu'à présent nous n'avons pas de réservation, la SAHLM Alliade Habitat s'engage à reverser à la ville de Lyon, 3% des surfaces habitables pendant la durée, c'est-à-dire 20 ans.

Comme pour le précédent rapport, l'immeuble est déjà occupé et aucun logement n'est vacant actuellement.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 479 608 euros – Opération : acquisition, amélioration de dix logements (sept logements PLUS et trois logements PLAI) situés 53, rue Saint Michel à Lyon 7^e.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 479 608 euros pour une acquisition, amélioration de dix logements (sept logements PLUS et trois logements PLAI) situés 53, rue Saint Michel à Lyon 7^e. L'immeuble est déjà occupé et aucun logement n'est vacant actuellement.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 2 360 571 euros – Opération : construction de vingt et un logements (seize logements PLUS et cinq logements PLAI) et de dix neuf places de stationnements boxées situés 12 rue Chateaubriand à Lyon 7^e.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Nous changeons de bailleur, il s'agit de la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes, qui se développe énormément sur notre arrondissement et nous leur en savons gré, pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 2 360 571 euros pour une opération de construction de vingt et un logements (seize logements PLUS et cinq logements PLAI) et de dix neuf places de stationnements boxées situés 12 rue Chateaubriand à Lyon 7^e.

En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes s'engage à réserver à la ville de Lyon, 3% des surfaces habitables.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Poste Habitat Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 8 287 100 euros – Opération : rachat d'un immeuble de cinquante neuf logements (trente quatre logements PLUS – quinze logements PLAI et dix logements PLS) et de cinquante neuf caves à la SAHLM ICF Sud-Est Méditerranée situé 59, avenue Leclerc à Lyon 7^e.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Une garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Poste Habitat Rhône-Alpes, merci à elle d'être partie prenante pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 8 287 100 euros

pour le rachat d'un immeuble de cinquante neuf logements (trente quatre logements PLUS – quinze logements PLAI et dix logements PLS) et de cinquante neuf caves à la SAHLM ICF Sud-Est Méditerranée situé 59, avenue Leclerc (Leclerc n'étant pas général mais, vétérinaire) à Lyon 7^e.

En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes s'engage à réserver à la ville de Lyon, 3% des réservations.

Cet immeuble est occupé et je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Sud-Est Méditerranée pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 4 818 384 euros – Opération : acquisition de soixante douze logements (trente logements PLUS, vingt logements PLAI et vingt deux logements PLS) situés 5-9 et 11, rue Victor Lagrange à Lyon 7^e.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit là d'une garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Sud-Est Méditerranée pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 4 818 384 euros pour une acquisition de soixante douze logements (trente logements PLUS, vingt logements PLAI et vingt deux logements PLS) situés 5-9 et 11, rue Victor Lagrange à Lyon 7^e.

En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la SAHLM ICF Sud-Est Méditerranée s'engage à réserver à la ville de Lyon, 3% des surfaces habitables.

Cet immeuble est occupé et je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14 - Attribution de subventions aux associations d'anciens combattants.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Pour le 7^e arrondissement, nous avons une association concernée, l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre – UFAC, 7 rue Ravier.

Elle fut fondée en 1945 et elle fédère vingt six associations regroupant douze mille cinq cents adhérents. Le montant de la subvention proposée est de 300 euros.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Gerland Commerces.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Ce rapport concerne une subvention de 1 000 euros pour une action festive qui a eu lieu le 21 juin 2014.

Gerland Commerce regroupe aujourd'hui trente adhérents sur le périmètre de la place des Pavillons, rue Challemel Lacour et Marcel Mérieux.

Cette association depuis quelques années, notamment avec le Comité des Fêtes de Gerland, organise un vide grenier une fois par an ; elle a aussi été à l'initiative, accompagnée et soutenue par l'équipe précédente de l'arrondissement, d'une campagne d'affichage et de distribution de flyers pour promouvoir les commerces de Gerland à l'ouverture du Tram T1 en février 2014.

Si ces dispositions vous agréent, je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés (ADPM)

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Cette demande de subvention est pour l'action menée dans le cadre de la fête de la gastronomie.

Cette association propose sur une semaine et sur huit marchés lyonnais, depuis quelques années, de faire une action avec un chef et un produit choisi parmi trois légumes ou trois fruits ; elle reproduit cette manifestation, cette année encore durant la semaine du 22 au 28 septembre.

Je vous propose de nous retrouver à Saint Louis pour partager ce moment de convivialité qui permet de connaître nos marchés lyonnais. Si vous êtes testeur, cette recette vous sera remise via une fiche.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *J'avais deux questions dans la continuité de l'intervention de ma collègue Emilie DESRIEUX tout à l'heure.*

Nous avons constaté qu'il y avait une forte baisse de la subvention à cette association puisque cette année, nous sommes à 15 000 euros alors que les années précédentes nous tournions plutôt autour des 30 000/35 000 euros.

Il est vrai que dans le contexte budgétaire actuel, on ne peut que s'en féliciter mais, j'espère que c'est ce que l'association souhaitait et que la diminution ne sera pas aussi exponentielle l'année prochaine parce que je pense qu'elle a besoin de soutien.

En dehors de cette remarque, je voudrais savoir comment vous avez choisi la date du marché pour le 7^e arrondissement parce que nous avons beaucoup de marchés, dont certains très vivaces et, je ne pense pas me tromper beaucoup en disant que celui du mardi matin à Saint Louis n'est pas forcément le plus achalandé de l'arrondissement ; il ne reste plus beaucoup de forains ni de clients.

C'est un peu dommage de n'avoir pas forcément pris un autre jour, une autre date pour cette manifestation pour laquelle on verse 15 000 euros partagés entre plusieurs arrondissements soit mais, à laquelle, je pense, peu d'habitants du 7^e seront associés.

Mme GALLIOU : *L'objectif est de redynamiser les marchés lyonnais ; l'année dernière ça s'était déroulé à Gerland. L'association a choisi de prendre de nouveaux marchés.*

Le marché Saint Louis n'a jamais été approché de cette façon- là et l'association a souhaité, justement parce qu'il est en baisse, profiter d'essayer de le redynamiser de cette façon- là. C'est un choix que l'on peut discuter mais nous le respectons.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17 - Phase 1 de l'opération urbaine sur le secteur de Gerland Lyon 7^e – Approbation d'un avenant.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : La ville de Lyon a souhaité, en association avec ses partenaires (Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône, association de management de centre ville de Lyon 7 Rive Gauche et l'Etat) mettre en place, sur ce secteur à forts enjeux, une opération urbaine faisant appel au FISAC.

Aussi, la ville de Lyon a décidé, en accord avec ses différents partenaires, de lancer l'opération par délibération du Conseil Municipal en date du 20 janvier 2014.

Une convention cadre rassemblant l'ensemble des partenaires ainsi que des conventions financières particulières liant la ville de Lyon avec chaque partenaire concerné ont été signées.

Une première opération de communication mettant l'accent sur la proximité, a été menée sur le secteur sur les quatre premiers mois de 2014.

Les partenaires se sont également appuyés sur l'opération « la Grande Semaine du Commerce » en lien avec la CCIL et le Groupe Progrès, afin de créer une dynamique exceptionnelle pour cette opération sur le secteur de Gerland.

Ils ont été nombreux à se mobiliser pour participer à cette opération qui avait pour objectif de valoriser le commerce de proximité et de créer du flux chez les commerçants participants.

La ville de Lyon souhaite, en accord avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, préciser par avenant à la convention d'application les liant, signée le 3 avril 2014, les modalités de versement de la subvention qu'elle lui attribue dans le cadre du dispositif. La CMA mettra en œuvre une action d'information et de sensibilisation des commerçants à la problématique de l'accessibilité ainsi que des pré-diagnostic d'accessibilité.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18 - Attribution d'une subvention d'investissement à la Région Rhône-Alpes pour la réfection de l'installation de la cuisine de la Cité Scolaire Internationale, 2 place de Montréal à Lyon 7^e – EI 07223 – Opération n° 07223SE. Affectation d'une partie de l'AP 2009-2, programme 00006.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : La Cité Scolaire Internationale (CSI) est un établissement public qui scolarise des élèves français et étrangers de 6 à 20 ans.

Dans cet établissement, sont scolarisés actuellement, 475 élèves d'école élémentaire.

La restauration scolaire est assurée par la Région Rhône-Alpes qui fait fabriquer les repas proposés à nos enfants, sur place, c'est du fait-maison et je tiens à le préciser puisque j'ai à ma droite, l'adjointe au commerce.

Suite à des constats de dégradation, cette année, la Région Rhône-Alpes a décidé de procéder à la réfection de l'installation de la cuisine et c'est dans ce sens que la ville de Lyon propose d'allouer une subvention d'investissement de 47 660 euros à la Région Rhône-Alpes, afin de prendre en charge ces travaux.

Si ces dispositions vous conviennent, je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19 - Programmation temps Scolaire – Temps Périscolaire et CEL 2014-2015.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport est particulièrement long et je vais essayer de le synthétiser au maximum puisque vous avez eu le temps de le découvrir avant ce conseil.

Les actions proposées dans ce rapport, s'inscrivent dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEDT) qui s'appuie sur le Contrat Educatif Local (CEL) mis en œuvre dans notre ville depuis 2001.

J'ai déjà présenté le PEDT au Conseil d'Arrondissement à plusieurs reprises ; par ailleurs, afin de ne pas alourdir mon propos, je vous épargnerai le détail des montants alloués aux différentes actions que je vais exposer ici.

Ce rapport porte donc sur le temps scolaire et périscolaire, hors temps qualifié en accueil de loisirs sans hébergement, à savoir : accueils du matin, accueil du mercredi de 11h30 à 12h30, ateliers associatifs de la pause méridienne, accueils du soir pour les lundis, mardis et jeudis.

En ce qui concerne le temps scolaire, le rapport met l'accent sur cinq axes :

- Actions Educatives Intégrées : à ce niveau, la ville poursuit son soutien aux projets artistiques et culturels. Toutes les actions présentées dans ce rapport ont reçu la validation pédagogique de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.
- La mise en place des Lieux Accueil Parents (LAP) : cette année 33 LAP ont été ouverts depuis la rentrée afin d'accueillir, de former, de guider les parents dans leur connaissance du milieu scolaire et d'autres secteurs.
- L'accompagnement des projets « Lire en BCD » des écoles : la mise en place d'ambassadeurs du livre pour animer les BCD – Bibliothèques et Centres Documentaires – connaît un succès particulier au niveau du 7^e arrondissement.
- Les classes de découvertes : depuis janvier 2003, la ville de Lyon permet à chaque enfant, au cours de sa scolarité élémentaire, de partir au moins une fois en classe transplantée.
- L'Action Enfance Art et Langages : c'est un programme innovant de la ville de Lyon en partenariat avec les ministères de l'Education Nationale et de la Culture, avec la volonté de faire de l'éducation artistique pour la petite enfance, une priorité.

Concernant le temps périscolaire, je ne reviens pas ici sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs proposé dans nos écoles car, j'ai eu l'occasion de le présenter et de l'expliquer à plusieurs reprises, au sein de ce conseil.

Cependant, par le biais de ce rapport, il faudrait retenir la volonté de la ville de pérenniser entre autres, les modes de garde proposés, les études surveillées, les ateliers d'expression au sein des écoles, les ateliers d'accompagnement à la scolarité, cela est d'autant plus important dans la mesure où un certain nombre de RASED ont été supprimées entre 2007 et 2012.

Et enfin, les actions d'accompagnement scolaire et socio-éducatives dans le cadre du Contrat Educatif Local Associatif.

Je rappelle que les subventions accordées aux actions sur le temps scolaire s'élèvent à 199 280 euros ; les subventions relatives au temps périscolaire sont chiffrées à 224 760 euros ; les subventions concernant le CEL associatif s'élèvent à 198 420 euros.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Nous avons déjà eu l'occasion de parler des rythmes scolaires ; j'ai bien compris que ce rapport ne concernait pas les temps extrascolaires mais, vous me permettez de faire une très courte intervention sur ce dossier (temps scolaire et périscolaire).*

Le 5 septembre dernier a eu lieu la première journée d'activités en temps extrascolaire ; j'ai déjà eu l'occasion de dénoncer la mise en place dans la précipitation de ces nouveaux rythmes et je pourrais simplement réitérer notre crainte de cette mise en place qui, à notre avis, n'est pas dans l'intérêt de l'enfant, est fondée sur un mensonge aux familles concernant le coût et qui va peut-être entraîner une désorganisation dans le monde associatif.

Aujourd'hui, le système est en place, le maire de Lyon tablait sur 70% d'inscrits dans ces activités extrascolaires du vendredi après-midi. Pourrait-on avoir les chiffres dans le 7^e arrondissement du nombre d'inscrits par école, en dissociant bien dans chaque groupe scolaire, la

maternelle et le primaire car les taux d'encadrement ne sont pas les mêmes et autant sur le temps centres de loisirs et temps périscolaire ?

Par ailleurs, j'avais une question par rapport aux structures qui ont été associées à l'organisation des temps du vendredi après-midi et du temps de midi ; la MJC, la Maison de l'Enfance ou le Centre Social avaient des questions spécifiques sur des financements pour lesquelles elles n'avaient pas de réponse avant la rentrée et qui pourraient mettre à mal la prise en charge d'enfants les plus en difficulté.

Est-ce que des réponses ont été apportées par la ville ou, est-ce que c'est en cours et que ça va arriver très vite ?

Mme MARION : Je suis surprise de lire que dans pas moins de onze écoles primaires de notre ville, parmi lesquelles le groupe scolaire Julie-Victoire Daubié, sur le temps scolaire, sont proposées aux enfants des activités au nom étrange d'éducation à la sexualité, de sexualité et égalité des sexes, éducation à la vie affective et sexuelle.

D'autres portent le nom plus vague de démarches expérimentales, je m'interroge et j'espère ne pas être la seule, sur le contenu de ces activités et sur la qualité des intervenants qui les dispensent. Il me semble que l'éducation particulièrement en matière de sexualité, incombe aux parents et que les enfants ont droit en la matière à une extrême délicatesse et non à un enseignement systématisé dispensé par des inconnus.

Parler de sexualité à un enfant qui n'en fait pas la demande me pose problème et je pense que ça va de son intérêt d'être préservé et que ça ne soit pas fait dans des grands groupes alors que ça blesse peut-être sa maturité. J'aimerais bien que vous nous éclairiez là-dessus.

M. DA COSTA : J'ai écouté attentivement vos questions et ce qu'il faut retenir dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, c'est avant tout le travail conséquent fourni par les différents services de la ville ainsi que par les associations gestionnaires de centre d'accueil et de loisirs sans hébergement au niveau de notre arrondissement.

Lorsqu'on met en place un dispositif d'une telle ampleur, on ne peut pas s'attendre à ce que tout soit parfait dès le début, des ajustements sont faits à l'heure actuelle et nous allons poursuivre dans ce sens- là.

Le nombre d'enfants inscrits au périscolaire dans notre arrondissement est particulièrement important ; nous avons pu constater dans toutes les écoles (dès le premier vendredi de périscolaire) que ce nombre était conséquent. Dans certains établissements, il a augmenté de 27% en moyenne, pour le deuxième vendredi de périscolaire.

En ce moment, ces effectifs sont flottants au niveau quantitatif, ils sont en augmentation et par exemple, à l'école Aristide Briand, nous avons constaté que pour le premier vendredi, il y avait 98 enfants inscrits au périscolaire et vendredi dernier, ils étaient 140.

J'en profite pour saluer le travail fait par les associations et notamment à Briand par le Centre Social de Gerland, qui s'adapte très rapidement en mobilisant des animateurs pour assurer l'encadrement des enfants à ce moment- là.

Dans les tous prochains jours, vous aurez des chiffres précis, école par école, en élémentaire et en maternelle. Au niveau des arrondissement, ça va se faire en Conseil Municipal mais, je tiens à le préciser ici, lors du prochain Conseil d'Arrondissement, nous serons en mesure de donner ces chiffres de façon précise.

A l'heure actuelle, c'est un exercice particulièrement difficile, c'est pourquoi je préfère ne pas avancer de chiffres à ce niveau- là.

Tout n'est pas parfait néanmoins, nous sommes sur le terrain. Madame la Maire, dès le premier vendredi de périscolaire, était sur le terrain avec moi à l'école Berthelier élémentaire et maternelle et, nous continuons à être sur le terrain et nous avons des retours satisfaisants de la part des directeurs d'accueil de loisirs. Nous constatons sur le terrain que les enfants sont particulièrement épanouis dans des ateliers du style zumba, échecs, expression théâtrale, etc.

Concernant l'observation faite par Madame MARION, à l'école Daubié, il n'y a aucun atelier en périscolaire qui propose les éléments avancés. Je vous invite vendredi prochain à venir avec moi dans cette école, puisque tous les vendredis je suis sur le terrain et, vous verrez que cet atelier n'est

pas axé sur ce que vous avez dit. Ce rapport concerne aussi le temps scolaire, hors accueil de loisirs, donc nous ne sommes pas dans le cadre du périscolaire.

Mme LA MAIRE : *Je vous remercie Madame DAGORNE, de faire une intervention brève car il y a encore de nombreux rapports à voter.*

Mme DAGORNE : *Je n'ai pas l'impression d'abuser du temps de parole, Madame la Maire, mais je vais tenir compte de votre demande. Je vous remercie, Monsieur DA COSTA, mais, je m'étonne que l'on ne puisse pas donner de chiffres de semaine en semaine dans l'arrondissement parce qu'il y a forcément un rendu fait par les animateurs et les directeurs. Je suis très étonnée puisque l'on doit tenir compte du nombre d'enfants inscrits pour avoir un taux d'encadrement qui correspond à ce qui est demandé en termes de sécurité. Puisque vous m'avez donné l'exemple d'Aristide Briand, les chiffres sont donnés sur combien d'enfants inscrits dans cette école ? Pour avoir une idée plus précise.*

M. DA COSTA : *Je ne peux pas vous donner les chiffres semaine par semaine car, sachez que quoi qu'il arrive, ces chiffres vont se stabiliser ; comme vous le savez certains parents ont préféré attendre le démarrage des activités périscolaires pour inscrire ensuite leurs enfants.*

Pour ce qui est de l'école Aristide Briand, ça représente par rapport à vendredi dernier, à peu près 50% des élèves inscrits dans cet établissement.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité.
(1 voix contre : Mme MARION)**

20 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général, approbation et autorisation de la signature d'un protocole d'accord avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : A Lyon, les centres sociaux sont gérés par des associations qui bénéficient d'un agrément accordé par la Caisse d'Allocations Familiales si le projet associatif présenté remplit les critères requis.

Cet agrément ouvre le droit au versement de différentes prestations de service et d'animation qui contribuent au fonctionnement des associations.

La CAF du Rhône met à disposition de huit des seize centres sociaux, des agents et des bâtiments et ces aides indirectes contribuent également au fonctionnement des associations.

En contrepartie des aides indirectes accordées par la CAF du Rhône aux centres sociaux, la ville de Lyon lui verse une participation financière annuelle sous la forme d'une subvention dont le montant, réparti entre les différents centres sociaux concernés, est valorisé dans les comptes des associations et constitue une part de la contribution de la ville de Lyon au fonctionnement des centres sociaux lyonnais.

C'est dans cet ordre d'idées que la ville de Lyon propose d'attribuer une subvention de fonctionnement général d'un montant de 711 318 euros à la CAF du Rhône.

Je vous invite vivement à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21 - Attribution de subventions dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Comme vous le savez, le monde associatif contribue à l'animation des quartiers de notre ville en renforçant le lien social autour de manifestations. C'est dans ce cadre qu'interviennent les associations présentées ci-dessous œuvrant tout particulièrement en direction des jeunes.

Si la plupart des actions ont lieu à Lyon, il faut souligner que certains projets accordent une place de plus en plus importante à la question de la mobilité et aux échanges des jeunes à l'international, notamment au niveau de l'Europe.

Le montant des subventions attribuées à ces associations s'élève à 26 000 euros. Dans notre arrondissement, une association est concernée, il s'agit de l'association CONCORDIA – 37 rue Elie Rochette – elle a pour objet de développer les échanges entre jeunes européens. Elle bénéficie de l'agrément de l'Europe pour l'accueil de jeunes sous le statut de service volontaire européen (SVE). Le montant de la subvention proposée est de 3 000 euros.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'Association Génération Oxygène pour l'organisation de « Run in Lyon » le 5 octobre 2014. Approbation d'une convention mixte.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : C'est une manifestation qui rassemble trois épreuves, 10 km, le semi-marathon et le marathon. Elle fait partie d'une des manifestations sportives les plus importantes ; en 2013, vingt mille coureurs y ont participé.

Cette manifestation touche un public familial, des groupes formés au sein des entreprises et des passionnés du sport.

Il y a différents parcours en fonction des kilométrages en passant par des lieux emblématiques de la ville de Lyon. Dans notre arrondissement, le marathon ira jusqu'au stade de Gerland, empruntera le pont Raymond Barre.

Le départ commun à toutes ces courses sera la place Bellecour. Cet événement est placé sous les thèmes du sport, de la santé et du tourisme avec comme objectif pour cette 5ème édition, d'atteindre les 25 000 participants et d'assurer la promotion de l'évènement au niveau national et international.

Le budget prévisionnel de l'évènement s'élève à 153 000 euros.

L'association sollicite une aide de la ville de Lyon à hauteur de 40 000 euros.

Il est proposé d'allouer une subvention de 25 000 euros à cette association.

En raison de l'intérêt que représente cette manifestation, je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

23 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 euros à l'Office des Sports de Lyon – Signature d'une convention d'application n° 5 à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Depuis janvier 2008, l'Office des Sports de Francfort et celui de Lyon œuvrent ensemble pour organiser un échange de jeunes sportifs dans le cadre du jumelage de ces deux villes.

Ce sixième échange de jeunes sportifs a eu lieu au mois de juillet 2014. Les deux offices des sports misent sur des activités sportives communes pour éveiller l'intérêt et le plaisir de l'apprentissage interculturel, de la langue voisine et de la mobilité dans l'UE.

Plus de 200 Lyonnais ont participé, 200 jeunes sociétaires de 13 clubs de Francfort encadrés par plus de 60 bénévoles et entraîneurs de clubs, soit au total près de 500 jeunes.

Il y avait aussi l'hébergement en famille pour les enfants qui leur a permis de découvrir la culture de notre pays ainsi que la vie quotidienne des habitants.

Le budget prévisionnel de ce rassemblement s'élevait à 89 200 euros ; l'Office des Sports de Lyon a sollicité la ville pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 10 000 euros.

Il est proposé de lui accorder une aide financière municipale de 10 000 euros.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

24 - Skate Parc Gerland – Renouvellement des modules et rampes de skatepark – 24 allée Pierre de Coubertin à Lyon 7^e – Opération n° 07221519 –Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-1 – Programme n° 00004.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Par délibération du 16 juin 2014, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la ville de Lyon. Le Skatepark est ouvert au public depuis l'été 2000, sa gestion est confiée à l'association pour le développement du roller, du skateboard et du Bmx. On constate que les équipements ont vieilli et le projet consiste à renouveler l'ensemble des pistes de skate, de roller et de Bmx, en les mettant au goût du jour en tenant compte des évolutions dans la pratique des sports de glisse. En complément, il est également prévu la rénovation partielle des sanitaires et la sécurisation des accès pour éviter les intrusions que personne ne souhaite.

Il vous est proposé d'adopter la décision suivante : l'échéancier proposé par la ville est de 30 000 euros en 2014, 630 000 euros en 2015 et 40 000 euros en 2016.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

25 - Approbation de la charte des jardins citoyens et partagés.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Les jardins partagés ont pour objectif de développer les liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives, accessibles au public.

Depuis les premiers jardins partagés créés à Lyon au début des années 2000, on compte aujourd'hui près de 40 jardins existant ou en cours de création.

En partenariat et en étroite collaboration avec une dizaine de représentants associatifs issus de différents jardins, la direction du développement territorial de la ville de Lyon a organisé un groupe de travail qui s'est réuni à six reprises pour la co-écriture d'une charte.

L'entière adhésion et la participation active des parties prenantes ont abouti à l'écriture d'une charte en quatorze articles sur les thématiques sociales, de la participation citoyenne, de la santé, de l'environnement ou encore de l'économie, en précisant les valeurs et engagements des associations de jardins partagés ainsi que ceux de la ville de Lyon.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

26 - Réalisation d'une bibliothèque municipale au sein d'un programme immobilier à construire sur un terrain situé sur l'îlot Fontenay à Gerland – sis 233-235 avenue Marcel Mérieux à Lyon 7^e – Opération n° 07302001 – Modification de la Convention de Maitrise d'Ouvrage Unique.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport porte sur l'évolution de la convention qui lie l'OPAC du Rhône et la ville pour la construction d'un équipement qui nous est à tous cher, à savoir la médiathèque de Gerland.

Les travaux vont démarrer dans le courant du mois de novembre ; les appels d'offre ont été lancés et analysés or il s'avère que le montant de ce marché est supérieur à ce qu'il avait été défini en octobre 2011.

La convention de maîtrise d'ouvrage unique est confiée à l'OPAC du Rhône qui construit la médiathèque et les logements qui sont prévus au-dessus.

Cette nouvelle convention prévoit l'augmentation de 275 225 euros, due à la fois à l'évolution des prix entre la date d'octobre 2011 à laquelle a été établie cette convention et la date d'analyse des offres (juillet 2014) l'augmentation de la TVA qui a évolué entre les deux et les réponses des entreprises (plus cher par rapport à ce qui avait été envisagé au marché initial).

Le ratio d'aménagement reste conforme aux dernières bibliothèques qui ont été aménagées notamment, à la Duchère.

Si ces dispositions vous agréent, je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

27 - Constitution des commissions locales du secteur sauvegardé du Vieux Lyon (quartiers Saint Jean- Saint Georges et Saint Paul), de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de la Croix-Rousse et du Site historique de Lyon – Désignation des représentants du Conseil.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce projet de délibération est un peu complexe alors qu'il a une finalité administrative. La ville de Lyon est concernée par différents secteurs de protection de son patrimoine, le secteur sauvegardé qui correspond au quartier de Saint Jean ; l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du

Patrimoine de la Croix Rousse qui était avant une ZPPAUP, rebaptisée et qui profite de ces nouvelles dispositions réglementaires.

L'autre quartier qui nous concerne un peu plus puisque nous sommes en zone, dite tampon, le site historique de Lyon, site UNESCO.

Cette délibération porte sur la mise en place, la constitution d'une instance consultative de différentes personnalités et personnes ressources chargées d'assurer le suivi et la mise en œuvre des règles dans chacune de ces structures.

Cette délibération a pour objectif de mutualiser les différentes instances consultatives : secteur sauvegardé, AVAP et site historique de Lyon et, non pas avoir chacune sa propre instance consultative.

Cette délibération porte sur la composition de cette instance en définissant le nombre des titulaires ; la désignation des membres dans cette instance est du ressort du Conseil Municipal.

Si ces dispositions vous agréent, je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

28 - Installations classées – Institutions de servitudes d'utilité publique sur la parcelle Sud BN 122 – Site ALCATEL CABLE devenu société NEXANS en mai 2001 – 29, rue Pré Gaudry à Lyon 7^e.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Cette délibération est également technique puisqu'elle porte sur la mise en place de servitudes sur la parcelle BN 122 qui correspond à l'ancien site ALCATEL NEXANS et qui va recevoir dans quelques mois, une construction de bureaux portés par les sociétés ICADE et COGEDIM.

Il s'avère que cette parcelle a été expertisée comme ayant un sol pollué avec un certain nombre de produits bitumineux, de solvants chlorés qui ont été détectés. Les instances de sécurité qui ont été saisies, en l'occurrence le CODERST en 2013, ont obligé NEXANS propriétaire de ce site, à procéder à sa dépollution avec un certain nombre de prescriptions dont la mise en place de servitudes.

Pourquoi ces servitudes ? Parce que si les travaux ont permis de traiter un certain nombre de sources de pollution, ils n'ont pas permis de les enlever totalement et il demeure aujourd'hui, des pollutions résiduelles.

La mise en place de ces servitudes doit permettre aujourd'hui, à la fois d'informer les futurs preneurs et acheteurs de ces bâtiments qui seront construits mais, ces servitudes ont une permanence dans le temps, elles seront inscrites sur les actes de vente, ce qui permet d'avoir une vision sur le long terme et d'inscrire dans la durée, l'ensemble des aspects relatifs à ces pollutions.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

29 - Attribution de subventions à 5 associations dans le cadre du Fonds d'initiatives Locales au titre du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : C'est avec grand plaisir que je vous rapporte cette délibération qui porte sur un projet qui a eu lieu le 4 juillet dernier, dans le cadre du pique nique à la Guillotière, porté par le groupe de personnes qui s'était baptisé « cuisinons en couleurs »

Ce projet rentre dans le cadre du dispositif du FIL qui permet dans les quartiers en politique de la ville, de financer des projets portés par les habitants et qui concoure au vivre ensemble, à la solidarité, au lien social dans ces quartiers.

Ce projet était un projet de cuisine participative, à l'initiative de 4 habitantes qui proposaient à l'aide d'une cuisine mobile, de permettre aux habitants qui le souhaitaient de faire eux-mêmes la cuisine et de proposer à manger aux gens présents sur ce pique nique.

J'étais présent et ce piquenique a très bien marché et je suis heureux que le jury du FIL ait pu attribuer cette subvention de 1 500 euros.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

30 - Conseils de quartier – Fixation des périmètres.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Les Conseils de quartier sont une prérogative des Conseils d'Arrondissement et il appartient donc à ce dernier d'en définir le périmètre.

Cette délibération est passée dans l'ensemble des Conseils d'Arrondissement de la ville de Lyon et sera passée au Conseil Municipal de lundi prochain.

Notre arrondissement n'est pas concerné par une modification de périmètres même si nous avons entamé une réflexion avec les présidents de Conseils de quartier respectifs.

Nous avons estimé que pour l'instant, il était peut-être un peu tôt pour envisager une modification des périmètres sur la partie Gerland.

Les seules modifications portées dans notre arrondissement sont une mise à jour des différents noms puisque les noms des Conseils de quartier n'avaient pas été mis à jour depuis 2002. Nos trois Conseils de quartier sont bien : Guillotière, Jean Macé et Gerland.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

31 - Appel à projets en faveur des initiatives des Conseils de quartier – Approbation du règlement.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Depuis 2010, la ville de Lyon propose aux membres de Conseils de quartier un large programme de formation.

Ce dispositif est complémentaire à la dotation donnée à chaque arrondissement pour l'animation des Conseils de quartier qui est une impulsion pour aider aux portages de projets.

Le règlement de ces appels à projet des initiatives des Conseils de quartier a évolué, nous l'avons souhaité plus simple, plus fonctionnel et nous avons souhaité également pouvoir donner plus de marge de manœuvre sur les jurys et les critères d'analyse des offres.

Ces projets sont financés dans un plafond par projet de 5 000 euros ; certains projets qui sont proposés au jury, ne dépassent pas 2, 3 ou 4 000 euros, le nouveau règlement permet, si le jury estime

que ce projet est novateur, répond à des objectifs de lien social ou d'initiatives intéressantes pour les habitants, de pouvoir donner d'avantage d'aide.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

32 - Adoption de la Charte de fonctionnement des Conseils de quartier Lyon 7^e.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce dernier rapport est un élément fondamental puisqu'il fixe à la fois le fonctionnement, les périmètres de nos trois Conseil de quartier sur le 7^e arrondissement.

Ce travail sur les chartes a été amorcé depuis longtemps, notamment par les échanges que nous avons eus depuis plusieurs mois avec les Conseils de quartier. Il s'inscrit dans la volonté de doter la ville de Lyon d'un socle commun même si ce sont des compétences propres à chaque Conseil de quartier, il me semblait important qu'il y ait une certaine homogénéité.

Nous avons proposé une charte type qui représente le socle de base : à chaque arrondissement de pouvoir aller plus ou moins loin dans le fonctionnement de ses Conseils de quartier.

Dans le 7^e arrondissement, nous avons mené un travail de réflexion à partir des observations formulées par les différents Conseils de quartier qui nous ont fait remonter un certain nombre de dysfonctionnements. Ce document apporte des réponses, des évolutions à ces Conseils de quartier.

Nous leur avons soumis cette charte et je dois à nouveau les remercier de leur réactivité puisque le calendrier ne nous a pas permis de faire cela dans des périodes très confortables mais cela a été fait avec la rapidité qu'ils ont bien voulu donner et je les en remercie.

Les principales évolutions portent sur l'intégration d'un article sur la qualité des débats ; chaque opinion peut être exprimée même si on se respecte les uns, les autres ; cela n'était pas mentionné dans la charte précédente.

L'utilisation à des fins partisanes ou politiques des moyens mis en place par les Conseils de quartier n'est pas autorisée.

Nous avons souhaité permettre un renouvellement plus fréquent des Conseils de quartier donc, les durées de mandat sont ramenées à 2 ans au lieu de 3.

La mise en place de feuilles de route : à la fin de cette année ou au tout début de l'année prochaine, nous serons en mesure de proposer à chaque Conseil de quartier, une feuille de route des projets soumis à participation citoyenne.

La saisine dont vous avez bien voulu saisir le Conseil de quartier Jean Macé qui a démarré avec les aménagements du stade du Colombier ; bien évidemment les deux autres Conseils de quartier seront saisis sur des projets respectifs à leur territoire.

Autre innovation : la volonté d'avoir des assemblées ouvertes à tous les habitants, c'est un travail important et un axe fort de mon mandat à l'Hôtel de Ville et donc, cela se traduit par des assemblées plénières annuelles comme elles se font habituellement mais une volonté aussi d'avoir des assemblées publiques plus fréquentes, ouvertes à tous les habitants qui sont les bienvenus, sur des thématiques d'aménagement ou des réflexions plus larges sur des politiques publiques, conduites à l'échelle de l'arrondissement.

Je vous invite à donner un avis favorable à l'adoption de ces chartes de fonctionnement des Conseils de quartier.

Mme DAGORNE : *On a déjà évoqué la question de la démocratie participative lors du CICA mais je voulais être bien sûre de la réponse que j'ai eue tout à l'heure en CICA, sur la participation des Conseils de quartier au CICA. Vous avez précisé tout à l'heure que l'objectif était de les inviter. Or la charte pour notre arrondissement dit que cela sera suivant les modalités définies au règlement intérieur du Conseil d'Arrondissement.*

Comme nous venons de voter la composition de la commission qui va l'examiner, on n'a pas encore arrêté le contenu du règlement intérieur du Conseil d'Arrondissement qui, par extension, va s'intéresser aussi au CICA, je le précise parce que dans le public, peut-être que tout le monde ne connaît pas les subtilités des dossiers sur lesquels on peut délibérer en arrondissement.

Je voulais être bien sûre de ça, le fait que les Conseils de quartier et ça me semble une bonne chose, soient invités mais ne puissent s'exprimer, pour rester dans le respect de la loi.

En fonction de votre réponse, ça nous amènera à voter pour ou à nous abstenir sur cette charte qui, pour le reste de son contenu, nous semble la conclusion du travail des Conseils de quartier. C'est le premier outil dont ils veulent se doter, ça semble normal qu'ils y aient participé.

Sans faire de polémique, je voudrais remercier pour le fait que, dans le 7^e arrondissement, on accepte que tous les élus d'arrondissement puissent participer aux assemblées plénières des conseils. Visiblement il y a une démocratie locale à géométrie variable en fonction des arrondissements puisque nos collègues du 3^e arrondissement se sont vus refuser cette possibilité, pour, paraît-il, « satisfaire à la tranquillité des débats ».

Je vous lis l'intervention reprise par les journalistes du Progrès : « pour l'adjoint en charge de la démocratie participative, il y a une tranquillité qu'il faut préserver dans les Conseils de quartier, il faut les garder à l'écart des élus, sinon la liberté de parole n'est pas la même. » Cela me laisse dubitative, sachant que ceci venait en réponse à un amendement du collègue du groupe UMP dans le 3^e, qui demandait simplement à ce que les conseillers d'arrondissement, toute tendance confondue, puissent assister aux assemblées plénières des Conseils de quartier. Cela ne nous semble même pas discutable, puisque nous le faisons dans cet arrondissement depuis 2001 et je voulais en féliciter le 7^e arrondissement, même si ce n'est pas toujours le cas. Je suis choquée de la manière dont ça se passe juste de l'autre côté du cours Gambetta.

M. GEOURJON : *Pour compléter l'intervention de Laure DAGORNE et la préciser, l'article 6-3 de la charte sur la participation des Conseils de quartier au CICA est assez surprenant puisque ça serait plutôt un article à mettre dans le règlement intérieur des CICA et du Conseil d'Arrondissement plutôt que dans la charte des Conseils de quartier.*

Je pense que cet article devrait être retiré de la charte puisqu'il concerne le mode de fonctionnement des CICA et nous sommes dans le règlement intérieur du Conseil d'Arrondissement.

M. GRABER : *Je vous remercie pour vos interventions. Je me permets de vous rassurer, le 7^e arrondissement respectera la loi comme elle a été écrite aujourd'hui, les Conseils de quartier sont invités au CICA. Est-ce que c'est nécessaire ou pas de le mentionner dans la charte des Conseils de quartier ? Jusqu'à présent, ce n'était pas mentionné et les Conseils de quartier n'étaient pas présents, ils pouvaient venir mais, rien ne précisait qu'ils pouvaient être invités.*

Nous avons souhaité aller un peu plus avant en l'écrivant, que leur présence était possible mais, effectivement, on respecte le règlement intérieur qui précisera, je le redis ici, qu'il n'y a pas de prise de parole des Conseils de quartier, qui est une instance associative, nous respecterons la loi, tel que je l'ai expliqué tout à l'heure.

Charge à nous (les autres élus et moi-même) de voir quelle autre instance de dialogue citoyen on instaure avec l'ensemble des acteurs de l'arrondissement quels qu'ils soient.

Concernant la présence des élus au sein des assemblées plénières, cela me semble être quelque chose de normal, je suis un peu surpris par la réponse qui vous a été faite dans le 3^e arrondissement, peut-être qu'il y a eu un malentendu. Je tiens à préciser que malheureusement nous avons dans d'autres arrondissements (ni le 3^e, ni le 7^e) des élus qui sont membres de droit, pour ne pas dire président, des Conseils de quartier, ce qui pour moi est une déviation complète de ce que doit être un Conseil de quartier.

C'est sans doute dans cet esprit- là que le 3^e arrondissement a voulu formuler quelque chose (je n'ai pas eu d'écho) mais pour moi il est clair que les élus ne sont pas membres des bureaux des Conseils de quartier en dehors des élus référents dont c'est le rôle, pour bien garantir l'autonomie de la délibération dont je parlais tout à l'heure.

En assemblée plénière, au même titre que les citoyens, l'ensemble des élus peut venir et écouter les débats faits à cette occasion.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

33 - Subvention aux associations proposant des actions en faveur des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseau, aides ménagères)

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Ce rapport concerne les différentes actions concernant l'animation des personnes âgées, la protection de la santé, la lutte contre l'isolement, l'aide ménagère pour aider à la dépendance.

Concernant le 7^e arrondissement, nous avons trois associations concernées : l'Ecole Grands Parents Européens, le Patio des Aînés et l'association Résonance. Le total des subventions alloué à toutes ces associations est de 382 426 euros.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport. Je vous invite à la prochaine semaine bleue qui aura lieu du 13 au 19 octobre avec un nouveau visuel qui marque l'intergénérationnel et les seniors et, sur le 7^e arrondissement, nous avons beaucoup d'actions qui seront développées pendant cette semaine, les programmes sortiront la semaine prochaine.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

34 - Attribution complémentaire de subventions au titre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi et du volet emploi-insertion du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Lyon.

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme CONDEMINE : Il s'agit d'une programmation complémentaire d'un rapport que nous avons approuvé le 26 mai 2014, c'est la programmation financière au plan local pour l'insertion et l'emploi et le volet emploi-insertion du CUCS de Lyon.

Nous avons attribué des subventions aux structures dont les dossiers avaient été présentés à cette occasion.

Il s'agit aujourd'hui des actions qui n'avaient pas pu être finalisées à cette période -là ou pour lesquelles il existait encore des incertitudes.

Il y a peu de dossiers et rien de très particulier si ce n'est peut-être la problématique des encombrants que nous sommes en train de travailler notamment avec Mme RIVOIRE et Mme AIT-MATEN puisque, si nous avons conscience que ces opérations de débarrassage d'encombrants correspondent à un vrai besoin de la population, il ne s'agit pas simplement d'insertion et ma délégation termine la subvention sur cette fin d'année 2014 mais, après, nous sommes en train de monter un projet alternatif avec d'autres délégations pour que ce service au public persiste.

Si cette délibération vous agréé en l'état, je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

35 - Attribution d'une subvention de 19 000 euros à l'association « Africa 50 » pour son programme d'actions 2014.

Rapporteur : Ivana PLAISANT

Mme PLAISANT : La ville de Lyon développe une politique de solidarité internationale se traduisant notamment par un accompagnement des acteurs institutionnels, associatifs et culturels de son territoire menant des projets dans ce domaine.

Dans le programme de l'association « Africa 50 », il y aura une semaine africaine de la gastronomie à Lyon, une manifestation culturelle intitulée les palabres littéraires, des sessions d'éveil culturel et un programme d'accueil des nouveaux étudiants africains.

Ces activités sont liées à la promotion de la culture africaine sur le territoire lyonnais.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

M. AMANY ne participe pas au vote

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 voix contre : Mme MARION)

36 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association « Le 44, la Maison des Passages » pour son programme d'actions 2014.

Rapporteur : Ivana PLAISANT

Mme PLAISANT : Le programme d'actions de cette association est fait de rencontres autour de la métamorphose du monde et la mémoire algérienne en relation avec le territoire lyonnais.

Ainsi, un spectacle de la compagnie ARNICA s'est tenu dans le 3^e arrondissement et le 7^e. Ces événements participent à l'information et à la sensibilisation des habitants aux enjeux de l'interculturalité et à la cohésion sociale.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 voix contre : Mme MARION)

37 - Attribution de la seconde tranche des subventions 2014 de fonctionnement aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance – Approbation du modèle de convention d'application.

Rapporteur : Ivana PLAISANT

Mme PLAISANT : Il s'agit de fixer le montant de la subvention annuelle de fonctionnement complémentaire au regard des éléments financiers de l'année 2013 communiqués par les associations gestionnaires d'équipements petite enfance.

Vous avez dans la délibération le montant des subventions complémentaires pour seize établissements dans le 7^e arrondissement, pour un montant global de 485 440 euros sur l'arrondissement.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

38 - Attribution d'une subvention de 22 000 euros à la Fondation pour l'Université de Lyon pour l'organisation des « 27^e Entretiens Jacques Cartier » - Année 2014.

Rapporteur : Sarah PEILLON

Mme PEILLON : Cette 27^e édition se déroulera à Montréal du 2 au 10 octobre prochains.

Ces entretiens qui fêtent leurs 27 ans, ont pour objectif le renforcement des échanges en matière de coopération scientifique, technique et culturelle entre le Québec et notre territoire.

L'édition précédente qui s'est déroulée à Lyon a rassemblé près de 2418 participants, des universitaires, chercheurs, enseignants et étudiants, des scientifiques et des entreprises.

L'édition 2014 prévoit vingt-cinq colloques sur des thématiques qui relèvent de la compétence de la ville de Lyon et de la ville de Montréal comme les villes intelligentes, transports et mobilité, métropole et patrimoine institutionnel.

Ces entretiens permettent le renforcement de nos relations et le partenariat avec la ville de Montréal et c'est pourquoi je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Nous nous abstenons sur ce dossier en conformité avec le vote au Grand Lyon et au Conseil Municipal à venir*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(3 abstentions : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHALLALI)

39 - Désignation d'un représentant du Conseil d'Arrondissement au sein de l'Office des Sports du 7^e arrondissement à la suite de la démission d'un représentant.

Rapporteur : Myriam PICOT

Mme LA MAIRE : Ayant reçu une démission de Madame DAGORNE au Conseil d'Administration de l'Office des Sports du 7^e arrondissement, il faut désigner un suppléant.

Monsieur Saïdi-Ali CHELLALI s'est porté candidat

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(21 abstentions : Mme AIT-MATEN, M. ACACIA, Mme FIERS, M. BLACHIER, Mme GALLIOU, M. DA COSTA, Mme UBALDI-CLARET, M. AMANY, Mme SADDY, M. GRABER, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme RIVOIRE, Mme CONDEMINE, M. GEOURJON, Mme IEHL, M. CHARLES, M. LO, Mme PLAISANT, M. CHARNI, Mme PEILLON)

Mme LA MAIRE : J'ai reçu une demande de vote pour un vœu présenté par le groupe Europe Ecologie les Verts. Je cède la parole à Madame IEHL.

Vœu présenté par le groupe Europe Ecologie Les Verts :

« Le conseil du 7^e arrondissement de la ville de Lyon émet le vœu que le maire de Lyon demande à ce que notre ville entre dans le dispositif d'encadrement des loyers ».

Mme IEHL : Etant donné l'heure tardive très avancée de la séance, je vous ferai grâce de la lecture de l'intégralité du texte, concernant le vœu pour l'encadrement des loyers sur la ville de Lyon.

Ce vœu concerne la loi ALUR ; on ne va pas débattre de cette question ce soir, je pense que ce serait trop compliqué pour tout le monde.

Ce vœu ne sera pas proposé au vote et au nom d'Europe Ecologie les Verts, nous le regrettons fortement parce qu'il nous semble que les arrondissements devraient avoir droit au chapitre pour traiter de ces questions cruciales pour la vie quotidienne des habitants et la précarisation galopante qu'ils subissent en raison de l'inflation et de la montée des loyers essentiellement dans la ville de Lyon et, le 7^e arrondissement est bien évidemment touché.

Je peux vous en parler car je suis actuellement à la recherche d'un logement et les prix sont dissuasifs et ont énormément augmenté en 5 ans.

Je regrette qu'en mairie centrale on ait donné la consigne de ne pas soumettre au vote des arrondissements ce vœu qui nous semble très important. Merci.

Mme LA MAIRE : Quelques mots d'explication : ce n'est pas en raison de la consigne donnée par la mairie centrale, c'est une question de loi. Le logement ne fait pas partie de l'attribution du Conseil d'Arrondissement.

Nous en avons déjà longuement parlé et nous n'allons pas, par un vote au Conseil d'Arrondissement, modifier une loi et influencer sur une politique de logement qui ne fait pas partie de nos attributions.

C'est en raison de nos compétences, elles-mêmes définies par la loi, qu'il ne me semble pas opportun de soumettre au vote de notre conseil, cette disposition de la loi ALUR.

Nous en débattons puisque ce vœu fait la tournée de toutes les collectivités territoriales ; nous en avons débattu au Conseil de Communauté et je pense que nous en débattons au Conseil Municipal.

Mme IEHL : *On peut espérer qu'avec l'avènement de la Métropole, les mairies d'arrondissement puissent disposer de plus de compétence dans certains domaines et peut-être dans celui-ci.*

Mme LA MAIRE : *Nous ne sommes pas au 1^{er} janvier 2015, donc nous verrons ce qu'il en sera plus tard. Aujourd'hui, j'écarte le vote sur ce vœu qui n'est pas de la compétence du Conseil d'Arrondissement.*

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Je vous invite à être extrêmement brefs s'il y a des questions car, nous avons donné aux associations, membres du CICA, des temps de parole ; beaucoup de membres de ces associations ont assisté également au Conseil d'Arrondissement et je pense qu'ils attendent d'avoir des échanges avec les élus ; nous leur devons de leur rendre leur temps et d'être à leur écoute. Je vous remercie de prendre en compte cette consigne.

M. CHELLALI : Merci Madame la Maire, je serai très bref. Dès le 24 juin, je vous ai interpellée en conseil d'arrondissement sur la situation de la Place Gabriel Péri :

- Occupation illicite du domaine public,
- délinquance,
- vente de divers objets, certains étant parfois récupérés dans les poubelles,
- vente de produits alimentaires, certains étant parfois détournés des dons distribués par des associations,
- trafics illicites en tous genres,
- et pour clore ce descriptif, de prostitution potentiellement de mineures.

Au point que cette situation génère la création d'une zone d'insécurité, en plein cœur de Lyon, dont se plaignent les riverains, les commerçants et de nombreux Lyonnais empruntant cette place.

C'est la raison pour laquelle je lance ce cri d'alarme. Et je relaie le cri d'alarme des mille deux cents signataires de la pétition qui a été signée par les commerçants et les habitants du quartier.

Comme seule réponse, la ville a temporairement mis en place puis retiré des blocs de bétons laissant croire à l'imminence de travaux et plus vraisemblablement destinés à « gêner cette occupation » inappropriée du domaine public.

Depuis, après l'épisode des faux travaux et finalement - par intermittence - la présence de la police municipale, aucune solution pérenne n'a été trouvée et le problème subsiste et l'exaspération des riverains ne cesse de s'accroître.

Madame la Maire, a-t-on déjà consulté les habitants du quartier, le CIL, le CQ Guillotière ainsi que les acteurs sociaux économiques et politiques par le biais d'une réunion publique sur le projet de la place Gabriel Péri ? Evidemment non.

Est-ce que le fait d'avoir temporairement installé ces blocs résout durablement le problème ? Evidemment non.

Regardons la vérité en face : sans l'assumer sous couvert d'un politiquement correct qui ne profite qu'aux extrêmes, il ne s'agissait ni plus ni moins que d'un aménagement visant à limiter l'installation du marché à la sauvette sur cet espace public.

Lors de la campagne, nous avons proposé avec Michel Havard et les élus du 7^e arrondissement, d'installer un kiosque de police municipale à cet endroit. Madame la Maire vous avez écarté cette suggestion car jugée non pérenne à vos yeux.

Nous assistons avec désolation à ce nouvel épisode de la place Gabriel Péri, qui illustre une fois de plus les limites de votre politique de supposée sécurité. L'aménagement de cette place n'aura d'effet que si elle est suivie d'un véritable changement de politique en y associant tous les acteurs concernés, Etat, mairie, bailleurs sociaux, et bien sûr les habitants du quartier, les associations, le CIL, le Conseil de quartier Guillotière et toutes celles et ceux qui peuvent contribuer à la résolution du problème.

La recherche de la tranquillité publique et du bien être de tous les habitants du 7^e arrondissement n'autorise, d'une part, pas l'inaction de la municipalité socialiste sur les désordres de la place Gabriel Péri, pas plus qu'elle ne légitime, d'autre part, une posture politicienne systématique de l'extrême droite qui tendrait à en faire une récupération politique.

Avec mes collègues UMP du Conseil d'Arrondissement, je dénonce l'inaction des premiers et me tiendrait à l'écart de toute instrumentalisation de la part des seconds.

Ni les uns ni les autres ne répondent efficacement à une situation qui exige des décisions claires et rapides.

Je m'en tiens donc à demander une chose : que la mairie assume ses responsabilités et arrête de laisser pourrir une situation devenue insupportable pour les habitants et commerçants du secteur.

Nous souhaitons donc, et c'est le sens de la demande exprimée par courrier cette semaine, qu'une solution soit trouvée. Nous avons proposé plusieurs pistes avec l'étude d'arrêtés municipaux, l'installation pérenne des forces de l'ordre, la protection des espaces publics qui sont autant de mesures qu'il vous incombe de coordonner avec la Mairie centrale et la Préfecture.

Votre majorité ferait bien d'agir et d'étudier nos propositions plutôt que de les rejeter dédaigneusement.

J'ai parfaitement conscience que les choses sont difficiles. Mais l'inaction est insupportable. Tant qu'une mobilisation de tous les acteurs concernés n'aura pas été réalisée et jusqu'à ce que des actions concrètes soient décidées, nous continuerons à nous mobiliser.

Madame le Maire, Chers collègues, je vous remercie.

Mme MARION : *Comme j'ai été interpellée, je vais me permettre de répondre. Tout le monde a conscience de la situation de misère humaine, l'insalubrité et les risques sanitaires qui se posent sur la place Gabriel Péri et le pourrissement économique du quartier qui en est la conséquence et, le tableau est bien aussi noir que celui qui est maintes fois décrit depuis deux conseils.*

Les élus socialistes et les élus UMP se retrouvent ainsi prisonniers au niveau local des politiques mondialistes et ultralibérales conduites par les gouvernements de gauche comme de droite auxquels ils accordent, par ailleurs, leur confiance et leur soutien.

Lorsqu'on sacrifie au dogme de la libre circulation des personnes, que l'on refuse de remettre en cause l'espace Schengen, qu'on défend l'élargissement à marche forcée de l'Union Européenne avec pour conséquence, depuis le 1^{er} janvier 2014, le maintien en France sans recours possible, de populations venant de Bulgarie et de Roumanie, il ne faut pas s'étonner ensuite d'être confrontés à un afflux de misère que notre situation économique et sociale ne nous permettent plus d'absorber, et que la simulation de faux chantiers et l'édification de barricades ne peut contenir.

Comme toujours, « Dieu se rit des hommes qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes », pour citer Bossuet.

Les politiques auraient intérêt à méditer les sacrifices que leur inconséquence impose au pays réel et aux « sans dents ».

Face à la gravité et à l'urgence de la situation, nous ne pouvons abandonner à leur sort nos concitoyens qui en souffrent. Je propose que soit installé un relais de police municipale sur la place

Gabriel Péri avec l'embauche de fonctionnaires supplémentaires, et l'installation et le redéploiement de caméras de vidéo surveillance.

C'était une des propositions portée par la liste Lyon Bleu Marine lors de la campagne municipale, elle permettrait de limiter les dégâts avant d'attaquer le problème à la racine, celui de notre souveraineté nationale et territoriale que, je l'espère, le peuple finira par recouvrer en 2017.

Mme LA MAIRE : *Je regrette que vous entreteniez une polémique qui est assez détestable, notamment par rapport aux populations mises en cause.*

La mairie du 7^e, pas plus que la municipalité, ne sont restées inactives et pas plus les années précédentes qu'aujourd'hui.

Nous avons reçu cette pétition mais, même si nous ne l'avions pas reçue, parce que nous sommes sur le terrain, nous avons vu la situation de la place Gabriel Péri, dans l'état où elle est. Depuis la prise de mandat, ce dossier est sur mon bureau, nous y travaillons, en lien avec les services sociaux, de sécurité et tous les services de la municipalité qui ont le regard tourné sur cette place.

Vous nous dites « vous tenez les commerçants et les résidents à l'écart ». Pas du tout ; je les ai rencontrés à plusieurs reprises et nous avons organisé une réunion qui se tiendra jeudi avec les commerçants et les résidents pour recevoir leurs plaintes mais aussi leurs propositions. Parce qu'effectivement, les solutions doivent être négociées avec tous et nous devons tenir compte des points de vue qui peuvent être divergents et des populations qui ont des besoins différents.

Je trouve assez déplacé ce terme de « faux chantier » car vous savez que depuis des années, la ville travaille à l'aménagement de cet espace, que des plans d'aménagement ont été faits, qu'ils ont été écartés, que nous avons recherché aussi un embellissement de cette place car entre la voie du Tramway et les stations de métro, elle ne ressemble pas à grand-chose . Il fallait aussi voir comment pouvait s'articuler un embellissement autour soit de mobilier urbain, soit de carrés de verdure, de plantations, etc.

Nous avons posé ce chantier dans cet esprit- là. Il s'est avéré que ça ne résout pas le problème et que ça l'a même amplifié : ce n'est pas donc ce type d'aménagement qu'il faut créer.

Nous avons fait débarrasser ces équipements au début du mois de septembre et depuis lors, un certain nombre de décisions ont été prises, mais je laisserai notre collègue, Jean-Yves SECHERESSE, adjoint à la sécurité, vous expliquer ce qu'il a mis en place, en concertation avec nous et avec les différentes populations qui travaillent ou qui résident dans ce quartier.

J'ai été un peu surprise, Monsieur CHELLALI, d'entendre parler d'une lettre que vous m'auriez adressée, au travers de la presse. La première publication est apparue sur le WEB le jeudi vers 14 heures alors que cette lettre n'a été postée, du Palais Bourbon à Paris, que le lendemain et qu'elle n'est arrivée qu'hier matin à la mairie du 7^e arrondissement.

Cela faisait plusieurs jours que vous vous répandiez dans les médias sur une lettre qui m'avait « été adressée » sans même avoir eu la courtoisie républicaine de me faire passer cette lettre pour me permettre d'y répondre.

A l'heure de la communication électronique, je constate que cette lettre que vous avez signée, qui a été expédiée de Paris, du Palais Bourbon, pour arriver deux jours plus tard, aurait pu connaître des voies plus directes.

J'ai bien l'intention de vous répondre, je vous répondrai mais je trouve le procédé quelque peu déloyal, je vous le dis très franchement.

Mais sachez que vous êtes aussi élu de l'arrondissement et je pense que nous devons tous travailler ensemble pour améliorer cette place Gabriel Péri ; ce n'est pas un bien que nous confisquons et plutôt que de se répandre dans les médias, je préférerais que vous veniez travailler concrètement avec nous.

M. ACACIA : *Je serai très bref. Sans empiéter sur le fond que Jean-Yves SECHERESSE va nous exposer, pour la forme, cet été il y a eu des expositions médiatiques, il faut comprendre que l'intérêt pour nous n'est pas d'aller s'exposer dans les médias pour communiquer en temps et en heure sur ce que l'on fait dans le but de créer des polémiques.*

Les propos que vous employez : l'inaction, un poste de police municipale sur la place, c'est un manque de respect auprès des services notamment, des forces de l'ordre car si vous regardez le plan, il est à peine à 100 mètres.

Proposer des solutions pour créer la polémique, nous n'entrerons pas dans ce jeu. Dans les médias, on n'a pas cité nos noms pour les actions que nous avons effectuées. Préparer des interventions avec l'impatience de les lire en vue de s'exposer, pour ma part, je n'entrerais pas dans ces polémiques.

M. SECHERESSE : Je ne vais pas me joindre à ce débat qui n'est pas loin d'être historique entre l'UMP et le Front National. Je vais simplement vous donner les informations sur la situation place Gabriel Péri.

Je ne reviendrai pas sur le rôle de cette place, y compris son rôle dans l'histoire, certains l'ont fait ici. Cette place est la convergence des immigrations depuis des dizaines et des dizaines d'années. Ce type de place existe dans la plupart des grandes villes européennes, de ce continent, et même au-delà des océans. Que certains le découvrent, j'en suis malheureux pour eux.

Je ne vais pas insister, car cela a été fait,, sur les configurations de cette place et l'ensemble des éléments qui la composent avec un Tramway qui pratiquement occupe toute la rue de Marseille à cet endroit, un CLIP qui a été construit en dépit du bon sens, qui ne correspond à rien ... on a une place qui est devant et complètement déséquilibrée.

N'empêche qu'aujourd'hui, ce qui exaspère la population, c'est l'impossibilité, tout bêtement, de circuler, puisqu'un certain nombre de personnes vendent des produits, on a appelé cela le marché de la misère et les journalistes qui l'ont employé ont vu tout à fait juste.

Le problème qui se pose à nous est un problème de circulation, de la part des gens qui fréquentent cette place, qui sont pour partie des gens qui habitent dans le quartier, pour d'autres, qui y viennent pour des tas de raisons..

C'est un endroit où il y a un Tramway, un métro, bref ça s'appelle un carrefour, et il est important pour notre agglomération.

Le problème est donc cette absence de possibilité de circuler vraiment à cause d'un certain nombre d'étals où sont vendues quelques étoffes souillées pour quelques centimes d'euros. Vraiment, il s'agit de misère et il existe une espèce de sentiment d'insécurité dans le quartier. Je ne veux pas le nier. Il y a l'impossibilité pour certains commerces de travailler normalement.

Enfin, il y a des salissures et des dégradations.

Voilà quelle est la situation.

Il ne sert à rien de donner « des coups de menton mussoliniens », il faut voir les choses telles qu'elles sont.

Je le rappelle à chacun, les policiers travaillent, qu'ils soient municipaux ou nationaux. Je vais vous faire part de quelques chiffres ; cela vous fera comprendre que nous ne sommes pas ici dans un amphithéâtre d'une première année d'université..

La présence quotidienne de la police nationale sur le secteur en question (selon les rapports de la police) avec les effectifs des commissariats de secteur, correspond à cent quatre vingt onze opérations depuis juin 2014, ce qui représente cinq cent soixante heures de fonctionnaires.

Ne nous dites pas que la police nationale ne fait rien, mais elle ne peut pas, pour des raisons d'effectifs, être de manière stationnaire sur cette place, il faut définitivement s'en convaincre. Elle privilégie d'autres tâches et croyez-moi, je suis bien placé pour être d'accord sur cette hiérarchisation de leur travail.

Je vous passerai les chiffres de la police municipale pour arriver directement sur ce fameux « chantier » dont je voudrais quand même vous dire qu'il a été mis en place par un certain nombre de gens qui réfléchissent sur cette place et qui s'interrogent depuis pas mal de temps.

J'ai sous les yeux un rapport, non pas de Gérard COLOMB ou de moi-même, mais de la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Rhône, ministère de l'Intérieur, qui s'interroge sur la configuration de cette place et, qui propose certains aménagements, de nouveaux agencements végétalisés ou de nouvelles façons d'utiliser cette place. C'est ce que nous avons essayé de mesurer quand nous avons installé au mois d'août un certain nombre de grillages dont vous avez dénoncé la présence et que certains journalistes -y compris certains qui incarnent la probité de ce métier- ont jugé bon de traiter dans des journaux qui n'avaient pas grand-chose à dire au mois d'août, dont un hebdomadaire parisien.

Tout nous montre que les difficultés de circulation sur ce secteur sont vraiment la question essentielle.

Si vous alliez de temps en temps, non pas au Palais Bourbon mais, sur la place en question, vous verriez que depuis plus de huit jours, la police municipale est stationnaire et croyez-moi, cela se fait à coût égal car j'ai dû réorganiser un certain nombre d'effectifs et d'équipages de la police. J'ai voulu que, toute la journée, vous avez vu les conséquences de la présence de la police municipale, il n'y ait plus ces encombrements qui gênaient la population.

Cela permet au Grand Lyon de traiter convenablement sur le plan de la propreté cette place. J'y suis passé ce matin, elle était très propre, c'est un vrai travail qui a été effectué.

Ce sont des équipages de trois personnes qui parlent avec la population ; quand les gens les interrogent, ils expliquent pourquoi ils sont là et j'ai pu constater que la population était satisfaite de la manière dont nous traitons les questions.

Mais je ne suis jamais satisfait de traiter de manière uniquement policière les questions car, bien entendu, on peut mettre des policiers partout dans Lyon, plus rien ne se passera, mais le problème sera celui des effectifs.

Aussi ai-je demandé à l'ALTM, une association de médiation, de revoir le dispositif de ses effectifs, et pas seulement sur notre arrondissement, de manière à pouvoir dégager une équipe de quatre jeunes médiateurs que j'ai rencontrés hier et qui sont intervenus dès ce matin. Si Monsieur GEOURJON veut les rencontrer, je suis prêt à l'inviter à les rencontrer pour voir de quoi il s'agit.

Il s'agit pour ces jeunes gens de prendre contact avec les personnes qui vendent ces produits dont je parlais tout à l'heure (il s'agit de population principalement ROM). Il y a la barrière de la langue, mais une des jeunes filles de cet équipage de l'ALTM maîtrise quelques mots et d'après ce que j'ai pu comprendre, dès ce matin, les ROMS ne se sont pas installés. L'ALTM leur explique que ce n'est pas possible.

J'ai demandé à ce que quand l'ALTM était sur place, à 9 heures le matin, la police municipale ne « pointe pas son nez », dans la mesure où il est difficile de faire côtoyer l'autorité sous deux faces, l'une avec des chasubles oranges, l'ALTM, l'autre avec « les bleus » comme on dit, c'est-à-dire la police. Le risque serait grand de la part des ROMS d'assimiler l'ALTM comme des forces de police.

L'ALTM décide d'appeler la police municipale pour qu'à nouveau (c'est ce qui va se passer pendant toute la semaine) elle soit présente devant le Mc Donald de manière géostationnaire ; l'ALTM continue toute la journée de rencontrer les ROMS ; j'ai demandé aussi que les médiateurs rencontrent les commerçants asiatiques pour connaître le sentiment qui existait à leur égard et aussi toutes les populations qu'ils peuvent croiser ça et là dans les cafés, sur les trottoirs, etc.

J'avais la nette impression que la cohabitation, souvent réelle, de communautés d'horizons différents, dans ce quartier, pouvait être mise en péril par la présence des ROMS et, qu'un sentiment d'énervement assez profond voire même de racisme à l'égard des ROMS pouvait naître.

Ils ont comme consigne d'aller au devant de l'ensemble des populations et ce matin, avec une personne du cabinet de Madame la Maire du 7^e, ils ont visité quelques commerçants du quartier. Je crois que ça s'est très bien passé. Madame la Maire du 7^e arrondissement rencontrera sur place l'ALTM demain. Je vous propose dans la semaine, Monsieur GEOURJON, de le faire ensemble dans un endroit tranquille afin que cela ne pose pas un problème.

J'ai la conviction qu'on peut arriver à quelque chose, mais je ne crois pas au père Noël ; nous continuerons avec le dispositif tel qu'il est aujourd'hui en espérant convaincre la population ROM de ne pas rester là. Déjà ce matin, une personne a été conduite vers le CCAS car ces gens sont démunis d'informations.

Je vais m'arrêter. Je pourrais tenir à votre disposition l'ensemble des squats qu'il y a sur la ville de Lyon, notamment la présence des ROMS dans le 7^e. N'en déplaise à mon collègue Monsieur BLACHE que j'aime par ailleurs beaucoup, les treize squatters ROMS du 6^e qui le font pleurer, je comprends pourquoi, pèsent bien peu à côté des deux cent soixante quatorze squatters -dont la moitié de ROMS- présents dans le 7^e arrondissement.

Il faut répondre de manière humaine mais ferme. Personnellement, j'ai déjà expliqué que je ne baisserai pas la garde sur ces questions- là. La police fera son travail, la police nationale s'est engagée à passer de temps en temps et je vous propose de faire le point régulièrement ici. J'espère que chacun a la volonté que les choses s'apaisent et que nous revenions à une situation normale dans ce secteur de la ville.

Mme LA MAIRE : Merci Monsieur SECHERESSE, là, il faut clore notre conseil et nous pourrons continuer à en discuter ensemble ultérieurement. Merci d'avoir assisté à ce Conseil d'Arrondissement très long et je vous invite à prendre le pot de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 22H30.
